

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2011

Le lundi dix neuf décembre deux mille onze à dix huit heures, le Conseil Municipal de Recy, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Recy sous la présidence de Monsieur Michel VALTER, Maire de Recy.

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de :

Monsieur Hervé ARNOULD – Madame Célyne DHAYNAUT – Messieurs Fabrice PEETERS (pouvoir donné à Michel VALTER) – Thierry DONRAULT – Olivier KARAS - Jeannine GILLET (pouvoir donné à Gérard REGNAULD).

Le secrétariat de séance est assuré par Gilles DENNEVAL. Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

L'ordre du jour est le suivant :

- **Cession de terres zone artisanale**
- **Création d'emploi d'agent recenseur de la population**
- **Questions diverses**

Cession de terres pour la zone artisanale

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 1991 du 14 décembre 2010 confirmant la décision du Conseil Municipal visant à rendre d'intérêt communautaire la future zone artisanale sise voie Chanteraine au lieudit « La Culée Paulus ».

Cette zone est constituée pour partie d'une parcelle, propriété de la commune.

La première tranche de travaux envisagés s'implantera sur cette parcelle qu'il est proposé de céder à titre gracieux à la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne, chargée des travaux d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décidé à l'unanimité de procéder à une cession gratuite de cette parcelle à la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne.

Création de poste d'agent recenseur pour la population

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2012.

Sur le rapport du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'emploi de non titulaires pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de deux emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 19 janvier 2012 au 18 février 2012.

Monsieur le Maire précise qu'une campagne de communication va être mise en place (affiches, bulletin municipal, site Internet) afin que chaque habitant soit informé de cette opération.

Questions diverses

Règlement Salle Orange

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a reçu un riverain de la rue des Moulins concernant le bruit occasionné par certaines locations de la Salle Orange.

Monsieur le Maire, bien conscient de ce problème, propose de prendre les mesures nécessaires afin de limiter les nuisances sonores à partir de 22 h.

Demande de vente ambulante

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'il a reçu une demande d'une petite entreprise de pizzas souhaitant s'installer sur la Place de la Mairie chaque jeudi de 17 h 30 à 21 h 30, dans le cadre de son activité professionnelle et a donné un avis favorable.

La vente devrait débiter le 5 janvier 2012.

Manifestations sportives nationales à Recy en 2012

Monsieur le Maire donne deux dates pour des manifestations nationales, à savoir :

- Le Paris / Colmar, avec un passage à Recy le 21 juin aux alentours de 12 h 20.
- Le Tour de France, avec un passage à Recy le 6 juillet (heure à définir).

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 10 janvier 2012 à 20 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30.

A Recy, le 19 décembre 2011.

Le Maire,
Michel VALTER